

Plan d'intervention et de prévention en matière d'intimidation de l'école élémentaire publique Louise-Arbour 23-24

Définition de l'intimidation

Définition

L'intimidation est typiquement un comportement **répété, persistant** et **agressif** envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse, un préjudice corporel ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu.

L'intimidation est une dynamique se caractérisant par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières :physiquement (par exemple : coups, bousculades) ;

- ❖ **verbalement** (par exemple : invectives, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes) ;
- ❖ **socialement** (par exemple : exclusion du groupe, propagation de commérages et de rumeurs) ;
- ❖ **électroniquement** (par exemple : propagation de rumeurs, d'images/photos ou de commentaires blessants par le biais des technologies de l'information et des communications telles courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Web, outils de médias sociaux ou par tous autres moyens techniques).

L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves et nuit aux relations saines et au climat scolaire. L'intimidation empêche l'école de donner une bonne éducation aux élèves. Les enfants victimes d'actes d'intimidation et ceux qui pratiquent l'intimidation, c'est-à-dire les agresseurs, peuvent souffrir de tout un éventail de problèmes psychosociaux qui peuvent perturber à l'adolescence et à l'âge adulte.

FACTEURS ATTÉNUANTS:

- L'élève est incapable de contrôler son comportement
- L'élève est incapable de comprendre les conséquences prévisibles de son comportement
- La présence continue de l'élève dans l'école ne pose pas de risque inacceptable pour la sécurité de qui que ce soit.

AUTRES FACTEURS À CONSIDÉRER:

L'âge, les antécédents, le profil (étude du DSO, PEI, évaluation, contexte social, démographique et perceptuel et toutes les autres informations pertinentes afin d'avoir un portrait de l'élève).

L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école Louise-Arbour, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tous autres moyens électroniques et technologiques.

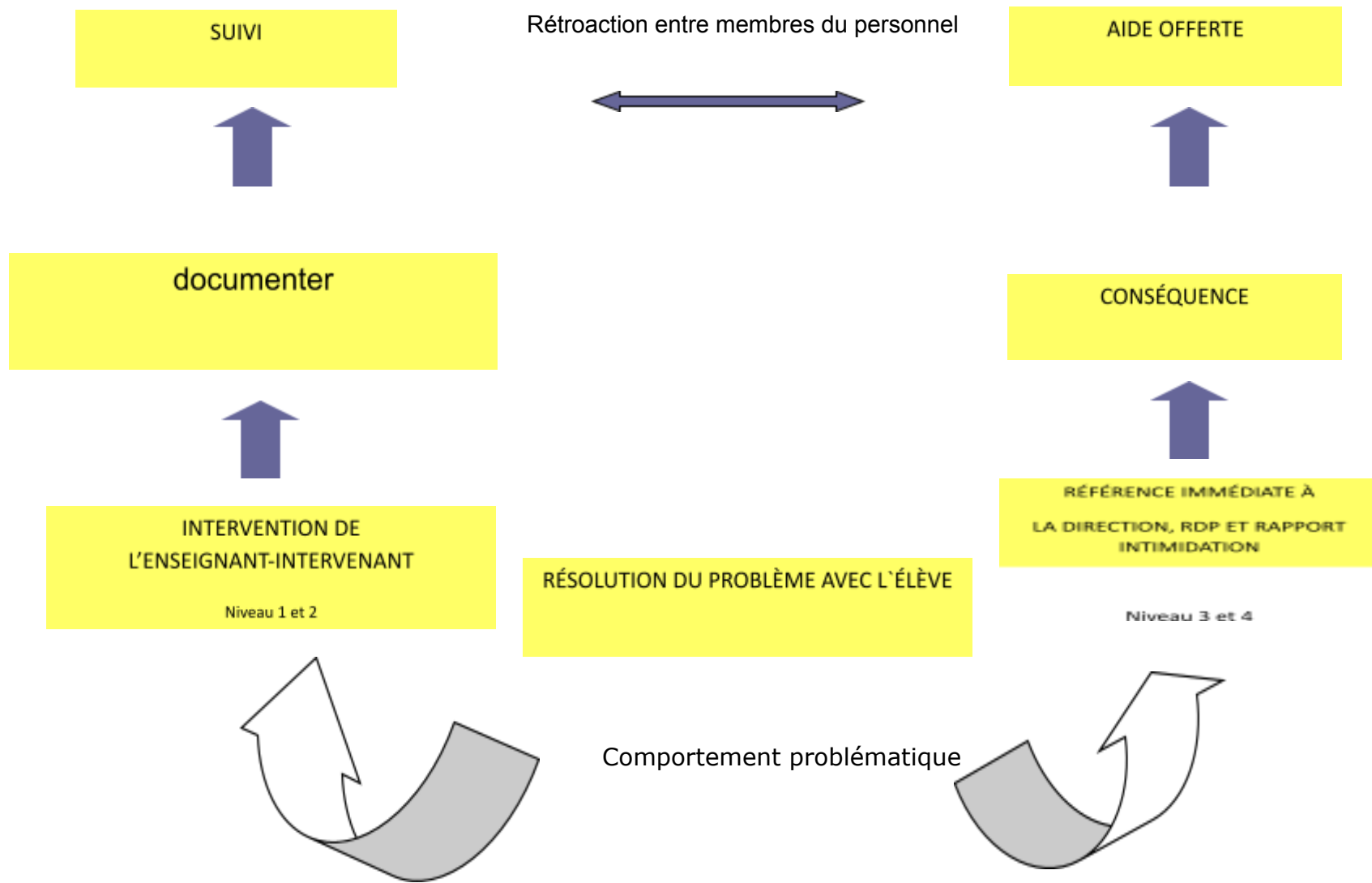
Procédure d'intervention et d'information

ARBRE DÉCISIONNEL

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Gestion par l'intervenant	Communication avec parent Système pour gérer le comportement	Implication de la direction	
Gestes réparateurs	Gestes réparateurs	Documenter dans un RDP	Documenter dans un RDP/Retrait/Suspension
- Interrompre l'adulte qui parle - Ignorer les consignes - Langage inapproprié - Se moquer des autres - Bruits dérangeants	FRÉQUENCE ET PERSISTANCE DES COMPORTEMENTS DE NIVEAU 1 APRÈS QUELQUES REPRISES - Pousser, bousculer - Lancer un objet - Détruire le matériel des autres élèves ou scolaire - Exclure un élève - Grimper sur les meubles	COMPORTEMENTS RÉPÉTITIFS DES NIVEAUX 1 ET 2 - Crise de colère - Lancer des objets qui mettent en danger la sécurité des élèves - Exclure un élève à répétition - Mordre, pincer, tirer les cheveux	COMPORTEMENTS RÉPÉTITIFS DES NIVEAUX 1,2 ET 3 - Manque à la sécurité à l'école - Met la sécurité des autres en danger - Quitter l'école sans permission - Crise de colère - Pousser violemment - Lancer des meubles - Manquement au code de conduite dans l'autobus - Frapper, mordre un adulte
Intervention de l'adulte	Intervention de l'adulte	Intervention de l'adulte	Intervention de l'adulte
- Avertissement de l'adulte - Retour avec l'élève (discussion) - Regard désapprobateur - Dessins explicatifs - Résolution de conflits - Retour au calme avec le sablier	- Communiquer avec les parents - Retour avec l'élève (discussion) - Retour au calme avec le sablier - Dessins explicatifs - Résolution de conflits - Réparer ce qu'il brise	- Retour au calme avec le sablier - Gestes réparateurs - plan d'escalade - Enseignement des habiletés sociales - contrat d'engagement - Jumelage avec un pair	- suivi de la direction - Retour au calme avec le sablier - Suspension possible - Retrait au bureau - Implication en service de travail social - Référence externe pour des services sociaux ou de la communauté

Les membres du personnel s'engagent à choisir des stratégies pour la mise en œuvre de la discipline progressive. Les mesures éducatives seront priorisées.

ARBRE DÉCISIONNEL Louise-Arbour (1re à 6e)



Arrêter	Nommer	Signaler	Évaluer	Régler	Accompagner
Mettre fin à l'incident Intervenir verbalement Informer que le comportement est inacceptable	Expliquer que le comportement est inacceptable Informer des choix préférables et du comportement attendu	S'assurer d'informer les adultes en lien avec les élèves impliqués en précisant : les personnes impliquées, l'incident, l'endroit,	Analyser l'incident : -l'intensité -la durée -la fréquence -la constance -l'âge des élèves impliqués -le déséquilibre des pouvoirs	S'assurer de répondre aux besoins de tous les élèves impliqués : -élèves au prise avec l'intimidation ou violence -élèves qui agit de manière inacceptable -élèves témoins de l'incident	Effectuer un suivi auprès des élèves, des adultes de l'école ainsi que les parents pour prévenir, intervenir ainsi qu'offrir des mesures de soutien et d'encadrement

Première intervention	Deuxième intervention	Troisième intervention
Décrire le comportement à l'élève Intervenir en établissant le lien avec le code de vie de l'école Enseigner le comportement de remplacement à l'intimidateur Enseigner à la victime à s'affirmer et où trouver des ressources pour se sentir en sécurité	Décrire le comportement répété inacceptable Intervenir en précisant le lien avec le code de vie de l'école Éduquer le comportement de remplacement à l'intimidateur Modeller à la victime des stratégies d'affirmation Établir un espace délimité pour établir une zone plus sécuritaire	Décrire le comportement inacceptable en terme clairs et directs Intervenir en appelant le lien avec le code de vie de l'école Interdire le comportement de remplacement à l'intimidateur Offrir de l'appui à la victime pour mieux s'affirmer Établir un espace délimité précis pour établir une zone sécuritaire

1. Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués tels que définis à la page précédente **doivent être rapportés aux enseignants** le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime.
2. À la suite d'une plainte, la direction ou direction adjointe se charge de l'enquête et assume le dossier avec l'appui des membres du personnel. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. de l'élève qui se sent intimidé;
 - b. de l'élève accusé d'intimidation;
 - c. des témoins.
3. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées.

4. Les parents de la personne qui vit l'intimidation ainsi que ceux de la personne qui reproduit un comportement intimidant sont informés.
5. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires envers la personne qui pratique l'intimidation.
6. À la suite de l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers la personne qui pratique l'intimidation :
 - a. une mesure de discipline progressive selon le code de conduite de l'école
 - b. une référence aux Services éducatifs, volet des services pour les élèves ayant des besoins particuliers (SEABP) ou volet bien-être et sécurité (BES);
 - c. une suspension selon l'article 306;
 - d. une suspension, selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
7. Un accompagnement est mis en place envers l'élève qui vit de l'intimidation et ses parents ainsi que pour la personne qui pratique l'intimidation.
8. Des suivis, tels que appels à la maison et rencontres des parents de la personne qui pratique l'intimidation, sont maintenus soit par la direction de l'école ou un membre de l'équipe des services éducatifs (volet SEABP/BES).

Stratégies de prévention préconisées par le personnel pour contrer l'intimidation

Les stratégies de prévention pour contrer l'intimidation sont mises en application cette année à l'école élémentaire publique Louise-Arbour . Les stratégies peuvent aller de l'intervention précoce à des interventions plus soutenues.

Voici quelques stratégies préconisées par le personnel de l'école:

Comment prévenir l'intimidation à l'école :

- ❖ Document d'intervention pour les membres du personnel ;
- ❖ Étude et enseignement du code de conduite, en début d'année et retour régulièrement en cours d'année auprès des élèves;
- ❖ Enseignement des valeurs de l'école en début d'année et rappels constants :
 - **Collaboration**
 - **Civisme**
 - **Fierté**
- ❖ Mises en situation avec les élèves visant les comportements sociaux préconisés ;
- ❖ Souligner les journées et les semaines thématiques ;
- ❖ Groupes d'habiletés sociales pour développer des compétences pour des relations saines ;
- ❖ Ateliers en salle de classe qui favorisent une opportunité de dialogue qui porte sur l'intimidation ;
- ❖ Groupes de jeux structurés ;
- ❖ Ateliers utilisant des programmes de prévention et de sensibilisation,
- ❖ Analyser les données du climat scolaire.
- ❖ Formation continue du personnel
- ❖ Comité de prévention de l'intimidation

Étapes à suivre en salle de classe lorsqu'un cas d'intimidation est soulevé :

1. Mettre fin à la violence en exigeant l'arrêt du comportement.
2. Nommer le comportement et mettre un nom sur le type de violence observée.
3. Orienter vers les comportements attendus.
4. Recueillir l'information auprès de l'élève ciblé.
5. Transmettre l'information à la direction.
6. Accompagnement vigoureux de l'élève

Interventions possibles du personnel lors de situations d'intimidation :

- ❖ Rencontre élève, parents, directions et enseignants
- ❖ Références à des services internes: services sociaux
- ❖ Suspensions
- ❖ Renvois
- ❖ Sanctions appliquées à l'interne de l'école
- ❖ Rencontre de l'équipe-école ou de l'équipe multidisciplinaire

Étapes à suivre par les élèves pour contrer l'intimidation



Démarche initiale entreprise par l'élève qui vit de l'intimidation :

1. Dis « **Arrête!** »
2. Éloigne-toi.
3. Avertis un adulte.
4. Parles-en!

Démarches pour un élève qui vit de l'intimidation ou qui est témoin :

- ***Dans l'autobus :*** Communiquer immédiatement avec un brigadier ou le chauffeur et, par la suite, avec un membre du personnel.

- **À l'école** : Se confier à un membre du personnel qui offrira de l'appui à l'élève et informera la direction.
- **Pendant une enquête de la direction ou d'un membre du personnel** : Se confier directement à cette personne qui offrira de l'appui et interviendra.
- **À la maison** : Se confier à un parent. Il est souhaité que le parent communique immédiatement avec l'enseignant.
- **La cyberintimidation**



Qu'est-ce que la cyberintimidation ?

La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

1. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
2. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
3. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos de quelqu'un.
4. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
5. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
6. Créer un site Web pour se moquer des autres.
7. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéo en ligne.

Comment intervenir en situation d'intimidation à l'école

1. Mettre fin au comportement

- ❖ Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- ❖ Dépersonnaliser l'intervention : «À l'école Louise-Arbour, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»
- ❖ Nommer de nouveau le comportement offensif : «Ce genre d'insulte peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»

- ❖ La réaction «nous n’insultons pas les gens dans cette école» s’adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l’incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s’ils ne font que «faire des blagues», les auteurs d’intimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l’écart avec l’élève qui vit de l’intimidation et qui intimide

- ❖ Remercier l’élève d’accepter de parler.
- ❖ Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l’enfant.
- ❖ Personnaliser la réaction : «Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.» L’intervenant devrait quand même faire des retours réguliers avec l’élève pour s’assurer que les comportements ont bel et bien cessé (ex. à la prochaine récré, le lendemain, 3 jours plus tard, la semaine suivante, etc.)
- ❖ L’intervenant met l’accent sur le comportement indésirable malgré l’intention (ex., blagues).

Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation

Si vous pensez que votre **enfant intimide, vit de l'intimidation ou est témoin d'intimidation**, voici ce que vous pourriez faire :

- ❖ Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme. Le remercier de son courage d'en parler.
- ❖ Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- ❖ Réaffirmer qu'un comportement d'intimidation n'a pas sa place ni à la maison, ni à l'école.
- ❖ Reconnaître que mettre fin à l'intimidation est un processus de partenariat entre l'école et la maison.
- ❖ Communiquer le plus rapidement possible avec l'enseignant pour signaler le cas d'intimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- ❖ Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école.
- ❖ Garder les communications ouvertes avec l'école.

Guide à l'intention des élèves témoins d'intimidation

Si tu vois quelqu'un intimider ou se faire intimider, il faut :

- 1.** Dire, d'une voix forte, à l'intimidateur : « Arrête, c'est de l'intimidation! »
- 2.** Aller avertir l'adulte le plus proche de ce que tu as vu et entendu.
- 3.** Accompagner la personne qui se fait intimider pour ne pas qu'elle soit seule.

Guide à l'intention des élèves au sujet de la cyberintimidation

Si quelqu'un affiche des images ou des messages intimidants à ton sujet :

1. Imprime, sauvegarde ou prends en photo tout document qui pourrait être une preuve.
2. Prends une grande respiration et ne répond pas aux insultes.
3. Bloque la personne et révise tes paramètres de confidentialité.
4. Avertis l'adulte le plus proche.

Si tu vois des images ou des commentaires intimidants à propos de quelqu'un d'autre :

1. Imprime, sauvegarde ou prends en photo tout document qui pourrait être une preuve.
2. Prends une grande respiration et ne répond pas aux insultes. Tu peux afficher un commentaire tel que : «Ceci est de l'intimidation, je ne participe pas.»
3. Avertis l'adulte le plus proche.

Si tu as envie d'afficher des images ou des commentaires intimidants :

1. Relis ton message avant de l'envoyer et demande-toi si tu aimerais recevoir ce message.
2. Éteins tous tes appareils électroniques.
3. Trouve une personne qui peut t'aider à te calmer.
4. Si ton intention se reproduit, demande de l'aide à un adulte.

Guide à l'intention des parents au sujet de la cyberintimidation

Si vous pensez que votre **enfant cyberintimide, vit de la cyberintimidation ou est témoin de cyberintimidation**, voici ce que vous pourriez faire :

- 1) Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme et le remercier de son courage d'en parler
- 2) Demander à votre enfant (ou l'accompagner au besoin) d'imprimer, de sauvegarder ou de prendre en photo tout document qui pourrait être une preuve. Lui demander d'éteindre tout appareil électronique par la suite afin d'éviter de continuer d'être témoin de la cyberintimidation.
- 3) Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- 4) Réaffirmer qu'un comportement de cyberintimidation n'a pas sa place.
- 5) Reconnaître que mettre fin à la cyberintimidation est un processus de partenariat entre l'école et la maison
- 6) Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-729-7134 ou en envoyant un courriel pour signaler le cas de cyberintimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- 7) Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école .
- 8) Garder les communications ouvertes avec l'école.

Comment intervenir en situation de cyberintimidation

1. Mettre fin au comportement si celui-ci se produit à l'école

- ❖ Demander à tous les élèves d'éteindre les appareils électroniques en nommant le comportement (p. ex., Je viens de voir un commentaire intimidant. Nous ne pouvons continuer la leçon.)
- ❖ Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- ❖ Dépersonnaliser l'intervention : «À l'école Louise-Arbour, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»
- ❖ Nommer à nouveau le comportement offensif : «Ce genre de commentaire peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»
- ❖ La réaction «nous n'insultons pas les gens dans cette école» s'adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l'incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s'ils ne font que «faire des blagues», les auteurs de cyberintimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l'écart avec l'élève qui vit de la cyberintimidation ou l'élève qui reproduit un comportement de cyberintimidation

- ❖ Remercier l'élève d'accepter de parler.

- ❖ Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l'enfant.
- ❖ Personnaliser la réaction : «Est-ce que c'est la première fois? Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.» L'intervenant devrait quand même faire des retours réguliers avec l'élève pour s'assurer que les comportements ont bel et bien cessé (ex. à la prochaine récré, le lendemain, 3 jours plus tard, la semaine suivante, etc.)
- ❖ Personnaliser la réaction: «Diane, je te prie de t'arrêter et de réfléchir avant d'agir.»
- ❖ Rappeler les conséquences de la cyberintimidation au niveau de l'école et de la loi.
- ❖ L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable malgré l'intention (ex., blagues)

Gestes réparateurs

Voici quelques exemples de conséquences formatives et de gestes réparateurs :

- ❖ S'expliquer calmement, avouer ses erreurs et présenter ses excuses
- ❖ Circuler avec un adulte pour une période déterminée.
- ❖ Rembourser ce qui a été brisé ou perdu.
- ❖ Consoler la personne à qui on a fait de la peine (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Faire plaisir à la personne blessée en lui rendant des petits services
- ❖ Aider à soigner la personne que l'on a blessée (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Écrire une lettre pour expliquer ce qui s'est passé et ce que l'on fera différemment à l'avenir.
- ❖ Rédiger un contrat dans lequel on s'engage à mieux agir.
- ❖ Observer et rédiger une liste des gestes agréables faits par l'autre.

- ❖ Écrire une lettre d'excuses à la personne que l'on a blessée
- ❖ Réparer ce que l'on a endommagé.
- ❖ Effacer les graffitis que l'on a écrits.
- ❖ Replacer les objets que l'on a déplacés.
- ❖ Travailler pour compensation du livre ou de l'objet que l'on ne peut pas rembourser (en aidant papa et maman, etc.).
- ❖ Donner de son temps pour réparer son erreur.
- ❖ Faire une tâche pour aider la personne touchée par ses actions
- ❖ Autre geste approprié.

Ressources

Ressources communautaires : prévention de l'intimidation et de cyberintimidation

- **Ministère de l'Éducation - L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme**
- **Tel-jeunes sans frais 1-800-263-2266**
- **Tel-jeunes Texto 514-600-1002**
- **Jeunesse, J'écoute 1-800-668-6868**
- **Ligne parents: 1-800-387-5514**

- **Cyber sécurité publique Canada**
- **L'intimidation et ses conséquences judiciaires**
- **En savoir plus sur les ressources TELUS**

